



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
 Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
 Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
 Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

22-018 VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 est conforme au compte de gestion pour le budget de la commune.

Considérant que les résultats de 2021 sont excédentaires tant en fonctionnement qu'en investissement pour un excédent global de clôture de 937 067,68 €.

Monsieur le maire propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

Excédent d'investissement reporté : 342 237,10 € au compte 001
 Excédent de fonctionnement capitalisé : 247 962,90 € au compte 1068
 Excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement : 247 962,90 €

Le conseil municipal,

VALIDE l'affectation des résultats.

Cette délibération est adoptée : Pour : 16

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



PREFECTURE DU CALVADOS
 - 1 AVR. 2022
 COURRIER